



**Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte en Bauges
Séance publique du vendredi 27 février 2015 – 20h30**

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 21 février 2015 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : MD. Bachet, S. Ballaz, G. Garnier, V. Jacquet, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Absents : Néant

Le Maire ouvre la séance à 20 h 40 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Sont dénombrés 10 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Sébastien BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2015 :

Remarque de Didier MANSOT concernant la commune de Bluffy, semblable à La Motte, qui investit 3 millions d'euros pour un mandat et non pour un an.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3) Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 2773a de 851 m2 Les Frénods (délibération)

Mr. le Maire présente le projet : Maître Castillon informe la commune de la vente de la parcelle B 2773a de 851 m2 située au hameau des Frénods en zone Uc dont le prix de vente est de 75 000 euros. Le conseil doit se prononcer pour exercer ou non le droit de préemption sur cette parcelle. Mr le Maire propose de ne pas préempter ce terrain, compte tenu de l'absence de projets de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle B 2773a.

4) Débat et choix des projets d'investissement pour préparation du budget primitif 2015:

Mr. le Maire présente un tableau des investissements, répertoriant les principaux projets identifiés et proposés par les commissions municipales.

Didier MANSOT demande à ce qu'on débattre du travail des commissions. Mr le Maire propose d'engager ce débat.

Commission développement durable présentée par Didier MANSOT

La commission a demandé à ce que soit réalisé un diagnostic énergétique des bâtiments publics (salle des fêtes, ancienne école). Ce diagnostic pourrait être réalisé par le biais du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges qui propose ce service. C'est une première étape indispensable avant d'engager des travaux de rénovation. Il précise également qu'il faut être sensible à la question de la transition énergétique, d'autant plus que des aides existent dans ce domaine. Didier MANSOT propose de faire chaque année une tranche de travaux : isolation du plafond, du mur nord de la salle des fêtes par exemple.

Marion RENOIR précise qu'un audit énergétique n'est vraisemblablement pas nécessaire et pas suffisant, dans la mesure où ce type d'audit ne constitue qu'une aide à la décision pour appuyer les collectivités à prioriser des travaux. En revanche, dans le cas où le conseil souhaite engager des travaux sur le bâtiment, une étude de maîtrise d'œuvre incluant une étude thermique, en phase avant-projet, est nécessaire et plus opérationnelle. Elle permettrait de chiffrer les solutions et de s'avancer sur la phase projet. Marion RENOIR propose de réfléchir à un avant-projet global incluant également les problématiques d'accessibilité et l'analyse combinée de la destination des deux bâtiments (mairie et ancienne école). Didier MANSOT pense qu'une analyse de destination du bâtiment est également nécessaire. Claude MOTTA insiste sur la nécessité prioritaire de rénovation de l'ancienne école au vu de l'état du bâtiment et rappelle que d'importants travaux sont à prévoir pour isoler le bâtiment de la salle des fêtes, d'autant plus que certaines zones restent inaccessibles, comme la sous toiture. Des petits travaux simples ont déjà eu lieu, en régie.

Damien REGAIRAZ précise que la couverture du toit de la salle des fêtes est vétuste et que sa rénovation est aussi à prévoir. L'isolation pourrait être faite en même temps. D'autre part, il interpelle le conseil sur la nécessité de mettre les bâtiments publics en conformité avec la loi sur l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite). Damien REGAIRAZ précise que cette mise en conformité sera très contraignante pour la mairie car son emplacement actuel ne permet pas l'installation d'une rampe ou d'un élévateur. Seul un ascenseur peut-être installé.

Didier MANSOT évoque la possibilité d'installer des panneaux solaires sur la toiture et insiste sur le fait qu'une analyse complète est à faire sur la destination du bâtiment.

Damien REGAIRAZ évoque alors la possibilité de transférer la mairie dans l'ancienne école. La mairie serait installée dans les anciennes classes qui se trouvent au niveau du parking (plain-pied). Les salles de trouvant au niveau de la cour sud pourraient être affectées aux activités associatives (Club des Anciens...). Reste la question des parkings qu'il faudra résoudre si le projet est lancé.

Concernant le bâtiment de la salle des fêtes, Claude MOTTA se demande si les garages communaux doivent rester dans ce bâtiment cela supposerait de construire des garages pour le matériel communal (tracteur, mini-pelle...)

Didier MANSOT propose de réfléchir à l'utilisation de ces locaux pour des commerces ou des artisans compte tenu de la localisation géographique assez attractive de ces bâtiments, sur des axes de déplacements, et de l'existence de parkings.

Marion RENOIR pense que l'actuelle mairie n'est pas fonctionnelle. Elle suggère également d'avoir recours à un assistant de maîtrise d'ouvrage.

Myriam BACHET pense qu'il faut décider de l'usage des bâtiments et faire un échéancier.

Sébastien BALLAZ intervient pour dire que le conseil semble unanime sur un transfert de la mairie vers l'ancienne école.

Damien REGAIRAZ souligne également que les combles de l'ancienne école ne sont aujourd'hui pas utilisées : il précise que la rénovation globale des 800 m² a été chiffrée sur la base des ratios globaux de rénovation, le montant de l'investissement représenterait environ 1 400 000 euros TTC.

Concernant l'éclairage public, Didier MANSOT explique qu'il est nécessaire de faire le point, de supprimer éventuellement les lampes inutiles et de rénover les autres. Damien REGAIRAZ précise que certaines armoires électriques doivent également être sécurisées et mises aux normes. Pour la suppression éventuelle des lampes, cela doit se faire en concertation avec les habitants qui seront sensibilisées à la démarche et aux économies d'énergie.

Marion RENOIR précise que ces projets permettront de réaliser des économies non seulement sur les dépenses mais aussi sur les frais de maintenance. Elle évoque également le label "village étoilé", créé par une association de techniciens, qui récompense les communes faisant des efforts dans la gestion raisonnée et raisonnable de l'éclairage public. Damien REGAIRAZ souligne toutefois l'urgence de réaliser en 2015 la mise en conformité minimale et indispensable.

Commission communication présentée par Marion RENOIR

Marion RENOIR précise que l'activité de la commission concerne le fonctionnement : maintenance du site internet, publication de 2 bulletins municipaux.

Commission activité économique présentée par Sébastien BALLAZ

Sébastien BALLAZ rappelle que le projet de grande ampleur concernant la forêt est la création de la route forestière. A ce sujet, il apporte quelques précisions sur le calendrier :

La phase d'étude de terrain, piquetage du tracé, se fera au printemps 2015. La rédaction des documents récapitulatifs sera finalisée au cours de l'été 2015. La rédaction du dossier de demande d'aide FEADER sera terminée pour fin septembre, période de dépôt des dossiers, pour une réponse d'attribution vers fin octobre 2015. Si la subvention est attribuée, la consultation pourra être lancée pour un début de travaux en juin-juillet 2016. Attention, ce planning ne sera tenu qu'à la condition de recueillir l'ensemble des autorisations de passage sur les propriétaires privés.

D'autre part, Sébastien BALLAZ informe le conseil de la création de l'association "Pêche en l'Ile" qui a pour but de revaloriser et rendre le plan d'eau de la Motte plus dynamique à travers des animations autour de la pêche. Cette association, composée d'habitants de la Motte, souhaiterait réaménager les abords du plan d'eau (barbecue...)

Didier MANSOT précise qu'il est souhaitable que cette association travaille en collaboration avec l'APPMA qui est l'association qui gère actuellement le plan d'eau.

Damien REGAIRAZ souligne qu'il va recevoir les deux associations.

Marion RENOIR pose la question de la possibilité d'envisager un autre montage, complémentaire avec les deux associations.

Myriam BACHET informe que le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges réfléchit à la valorisation des 3 plans d'eau (la Motte, Lescheraines, le Châtelard) dans un projet global intitulé "espace Valéen".

Damien REGAIRAZ souhaiterait être sollicité officiellement par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges si des projets sont en cours.

Damien REGAIRAZ évoque le problème du projet du « pont pico » (projet intercommunal) et qu'il n'est pas selon la Communauté de Communes du Cœur des Bauges à l'ordre du jour de réfléchir à une liaison avec La Motte en Bauges.

Didier MANSOT suggère d'écrire également une lettre à la Communauté de communes pour demander une réflexion globale et intercommunale sur les 3 plans d'eau pour leur mise en valeur, ou discuter avec Albert Darvey, en charge du tourisme.

Sébastien BALLAZ évoque le projet de signalétique et propose sa mise à jour (balisage des sentiers, signalétique des artisans, activités économiques...) en lien avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. Il propose l'inscription de 20 000 euros chiffré sur la base d'un coût estimé selon certains projets similaires réalisés dans le massif du Cœur des Bauges. Il est proposé de ne rien inscrire pour 2015, mais ultérieurement, compte tenu de la nécessité d'un recensement à faire.

Commission cadre de vie/ travaux présentée par Claude MOTTA

Il fait le point sur les différents projets :

- Agrandissement du cimetière (plus que 3 concessions disponibles).
- Remplacement du tracteur
- Accessibilité PMR (Personnes à mobilité réduite) salle des fêtes, obligation pour les bâtiments publics. Les communes ont jusqu'à fin septembre 2015 pour élaborer et déposer un programme de rénovation pour mise en conformité avec la loi. Ce programme de rénovation peut s'étaler sur 3, 6 ou 9 ans, en fonction des coûts et des contraintes budgétaires.
- Canalisation des eaux pluviales (secteur Les Daphins et Chef-lieu)
- Canalisation des eaux pluviales (La Frénière et Sur le Mollard) + réseaux secs à la Frénière.

Claude MOTTA précise que la Communauté de communes, service des Eaux, étudie la possibilité de coordonner des travaux avec la Commune pour La Frénière. L'année 2015 serait consacrée à une phase d'études du projet.

- Voirie :

Pose d'une barrière sur le chemin du Chozal pour interdire l'accès aux véhicules non autorisés.

Création d'un chemin pour piétons entre le lotissement du Mollard et le chef-lieu. Ce chemin passerait dans le jardin contigu au cimetière et appartenant à la commune. Il permettrait un accès sécurisé au chef-lieu.

Didier MANSOT évoque le problème de sécurité de la voirie dans la traversée du Rocher. Damien REGAIRAZ précise que la route est classée en agglomération et que la municipalité peut proposer des aménagements validés ensuite par le Conseil Général. Le Conseil propose d'inscrire au budget 2015 une somme consacrée à l'installation de chicanes, de radars pédagogiques, de miroirs au Rocher afin de ralentir la circulation.

- Déplacement du tri sélectif :

L'emplacement actuel des bennes à papier et à verre, des conteneurs pour ordures ménagères sur le parking de la salle des fêtes devient une véritable déchetterie. A l'origine, les conteneurs à ordures ménagères devaient servir uniquement aux habitants de la montée de l'église. Il serait possible de rapprocher ces conteneurs de la montée de l'église et de déplacer les bennes à papier et à verre sur le terrain communal situé entre le cimetière et le lotissement du Mollard ou sur un autre terrain situé sur la route des Frenods, la zone choisie devant permettre au camion de pouvoir collecter en dehors de la voie de circulation et sur du foncier communal. Par ailleurs, la Communauté de Communes est en réflexion sur les circuits de collecte, la fréquence de ramassage, et des silos semi enterrés.

- Eglise :

Sébastien BALLAZ a fait chiffrer des travaux de menuiserie : Les deux fenêtres de la sacristie sont à changer. Il faudra aussi prévoir divers travaux dans le clocher (claustra en mauvais état, ouvertures à boucher). Aujourd'hui sont proposés uniquement le changement des deux fenêtres pour 3000 euros.

- Aménagement foncier :

Mr le Maire informe le conseil que la commune est propriétaire d'un terrain en zone constructible situé au lotissement du Mollard. Ce terrain est contigu à 2 autres terrains appartenant à des propriétaires privés. Mr le maire évoque la possibilité de faire borner le terrain communal et d'envisager un aménagement d'ensemble (viabilisation) avec les propriétaires privés. La commune pourrait porter le projet et les propriétaires privés participeraient au coût de la viabilisation estimé à 100 000 euros. Cela permettrait un aménagement cohérent de l'ensemble des parcelles. Il propose une dépense pour un bornage de terrain et étude de géomètre.

- Abris bus :

Seuls les points de ramassage principaux seraient concernés. Les travaux pourraient être fait en régie pour un coût estimatif de 1000 euros par abri (coût des fournitures uniquement auquel il faudra ajouter les travaux en régie). Il convient d'attendre que les circuits soient redéfinis car il est prévu qu'ils soient modifiés en 2015. Seul le point de ramassage du Rocher pourrait être traité en urgence car très fréquenté. Damien REGAIRAZ propose de consulter le Conseil Général pour traiter ces abris bus prioritaires (signalisation, mode de ralentissement, etc).

- Ecole :

Le projet « Variante 1 » (extension des bâtiments côté nord) comprenant 2 classes, les locaux annexes (repos, bureau ATSEM, sanitaires), un préau couvert et un parvis couvert est proposé pour un coût estimé à 750 000 € TTC. Les travaux de parking et de cantine ne sont pas inclus dans cette variante.

La subvention du Conseil Général s'élèverait à 119 600 euros, le remboursement FCTVA à 116 100 euros, la subvention versée pour le projet initial étant de 130 000 euros, il resterait à financer 384 000 euros TTC. Il n'est pas tenu compte des remboursements d'emprunts.

La séance est levée à 00h10.

Fait à la Motte en Bauges, le 04 mars 2015

Le Maire,
Damien REGAIRAZ

